

INSCRIPTION A L'ECOLE MATERNELLE

ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Les enfants déjà inscrits à l'école maternelle à Castillonès n'ont aucune démarche à effectuer.

Les enfants nés en 2018 seront scolarisés en petite section à la rentrée de septembre 2021.

A -- Les parents domiciliés à Castillonès devront :

- Se présenter à la Mairie de Castillonès munis de leur livret de famille et d'un justificatif de domicile
- Ou
- Compléter soigneusement la fiche d'inscription ci-jointe et la retourner en Mairie accompagnée :
 - de la copie du livret de famille (pages des parents et de l'enfant à inscrire)
 - d'un justificatif de domicile

B -- Les parents domiciliés hors Castillonès devront :

- Se rendre à la Mairie de leur domicile pour demander une attestation d'inscription à l'école

Ensuite, venir à la Mairie de Castillonès avec :

- l'attestation délivrée par la Mairie de domicile (obligatoire)
- le livret de famille
- un justificatif de domicile

Ou

- Compléter soigneusement la fiche d'inscription ci-jointe et la retourner à la Mairie de Castillonès accompagnée de :
 - l'attestation délivrée par la Mairie de domicile (obligatoire)
 - du livret de famille (pages des parents et de l'enfant à inscrire)
 - d'un justificatif de domicile

Les démarches peuvent s'effectuer par mail à l'adresse indiquée ci-dessous :

mairie.castillonnes@wanadoo.fr

Tél : 05.53.36.80.49